

« Orthodoxie » : l'essentiel

Publié le 7 avril 2022 · Abbé Philippe Toulza · 3 min de lecture



Les 10 points de doctrine qui distinguent Orthodoxes et Catholiques.

Les chrétiens séparés de rite byzantin (Grecs, Slaves i.e. Russes, Roumains, Géorgiens, Albanais) se proclament possesseurs de la vraie foi, et c'est pourquoi ils se sont depuis longtemps donné le titre d'« orthodoxes ». Il n'y a pas d'unité entre eux, si ce n'est le même *fonds de doctrine* qu'ils adoptent. Aucune des Églises orthodoxes ne possède de doctrine officielle. Pour les questions – nombreuses – que n'ont point tranchées les sept conciles œcuméniques, les théologiens peuvent en toute liberté professer les opinions qu'ils soutiennent, même les plus avancées.

Voici l'essentiel de **l'enseignement commun aux Grecs et aux Russes, par lequel ils se distinguent et s'écartent de la doctrine catholique, voire de la foi elle-même** :

1. L'Église est non une monarchie mais une agglomération d'Églises nationales sans chef visible. Saint Pierre n'a reçu qu'une prééminence *honorifique*. Le pape, patriarche d'Occident, n'est pas chef de l'Église universelle. Malgré les prétentions de Constantinople, les

« Églises » orthodoxes ne sont pas soumises à une Église particulière. L'Église est de plus *infaillible*. Cette infaillibilité ne réside pas dans le pape, mais dans le corps épiscopal pris dans son ensemble, réuni en concile ou non. Il n'y a que sept conciles œcuméniques, les sept premiers.

2. Les livres dits « deutérocanoniques » (Livre de la Sagesse, Épître aux Hébreux, etc.) ne sont pas admis comme *canoniques*, bien qu'on s'en serve dans la liturgie.
3. Le Saint-Esprit procède du Père, mais ne procède pas du Père « et du Fils ».
4. Le dogme de l'*Immaculée Conception* est une innovation doctrinale de Rome.
5. Le *purgatoire* est une « invention papique ». Les uns prétendent que les âmes qui se sont repenties au moment de la mort, mais qui ont à expier, subissent un châtement temporaire en enfer ; les autres, qui ont adopté la théorie protestante, n'admettent que deux catégories de défunts, les élus et les damnés.
6. Les Russes affirment que la *vision de Dieu* est accordée à tous les élus ; les Grecs prétendent qu'elle ne leur sera accordée qu'après le jugement dernier (entre-temps, ils bénéficient d'un bonheur naturel, analogue à celui des patriarches dans les limbes).
7. Eucharistie : pour l'Église grecque, la *transsubstantiation* se produit non au moment où le prêtre prononce les paroles de l'institution, mais pendant qu'il récite l'invocation au Saint-Esprit, ou épiclese, qui fait suite à ces paroles dans la liturgie byzantine.
8. Depuis le XV^e siècle, Russes et Grecs ne cessent d'attaquer les *indulgences*.
9. Depuis le XIX^e siècle, l'Église russe prétend que le *sacrement de l'ordre* n'imprime pas un caractère ineffaçable. Cette théorie gagne peu à peu les théologiens grecs.
10. L'Église russe admet la légitimité du *divorce*, et ce dans trois cas : l'adultère, l'absence prolongée d'un conjoint, la perte de tous les droits civils. Mais elle a tendance à s'aligner sur la discipline des Grecs, qui admet plusieurs autres motifs autorisant le divorce.

Source : Fideliter n° 187 – janvier-février 2009